



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par African Women's Development & Communication Network (FEMNET) et Association for Women's Rights in development, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Vingt-six années d'examen du Programme d'action de Beijing n'ont pas suffi à garantir que les gouvernements du monde entier assurent l'accès aux services publics, y compris la protection sociale, à toutes les femmes et les filles. En dépit des revendications déjà anciennes de la société civile, les politiques économiques et sociales adoptées partout dans le monde continuent d'être guidées principalement par les intérêts du secteur privé au détriment des droits de la personne et de la justice pour les femmes.

Dans la présente déclaration, Association for Women's Rights in Development tient à exprimer sa profonde préoccupation devant la privatisation qui se poursuit et la mainmise des sociétés privées sur la protection sociale, en particulier, et sur les politiques sociales, en général, qui compromettent la jouissance des droits de la personne comme jamais auparavant.

Privatisation des services publics

Les politiques économiques néolibérales promues dans le monde entier par une majorité croissante de gouvernements, avec l'appui et sous la pression des institutions financières internationales (notamment au moyen des prêts conditionnels), transforment de plus en plus la vie en marchandise en privatisant les services publics de base et les ressources naturelles.

La privatisation crée un obstacle financier immédiat à l'accès aux services de santé essentiels dans les pays du Sud et du Nord. Pour les femmes qui vivent dans la pauvreté, les lesbiennes, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, les personnes vivant avec le VIH/sida, les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les personnes de couleur, les travailleurs migrants, les membres de certaines ethnies, les adeptes de certaines religions et d'autres populations opprimées, les soins de santé privatisés sont devenus hors de prix, ce qui constitue une violation de leurs droits en matière de sexualité et de procréation et de leur droit à la santé.

Ce sont les femmes qui supportent les conséquences de la réduction des services de santé publics, étant donné que les gens retardent le traitement ou restent à la maison pour être soignés principalement par les femmes et les filles. Les femmes se retrouvent à faire des journées de travail plus longues, cumulant le travail rémunéré, le travail non rémunéré et le travail au foyer, sans pouvoir jouir de leurs droits aux loisirs et à la santé ni de leurs droits de participer aux processus politiques et de s'organiser.

De même, dans le secteur de l'éducation, la privatisation croissante ne tient aucun compte du principe fondamental de l'égalité des chances. Comme l'a dûment constaté le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, les filles issues de milieux modestes sont moins susceptibles de fréquenter l'école que les garçons si l'éducation est privatisée en raison de normes sexospécifiques bien établies.

En raison des violations des droits à la santé et à l'éducation, les femmes chefs de famille – en particulier dans les secteurs à faible revenu – finissent souvent par s'endetter lourdement car elles ont recours à des prêts privés à des taux d'intérêt élevés pour couvrir les dépenses de soins et d'éducation, ce qui les rend plus vulnérables sur le plan financier.

Partout où l'eau a été privatisée, les femmes et les filles des ménages pauvres sont obligées de parcourir de longues distances pour trouver des sources d'eau gratuites. Le coût élevé de l'eau et de l'électricité rend les tâches ménagères plus difficiles mais peut également compromettre l'activité économique des femmes qui travaillent à domicile ou qui sont de petites agricultrices. Les risques pour la santé associés à la mauvaise qualité de l'eau viennent alourdir encore la charge de travail non rémunéré des femmes qui doivent prendre soin des malades et des personnes âgées lorsque les établissements de soins privés sont hors de leurs moyens.

En plus, la privatisation des services publics a des effets disproportionnés sur les femmes qui travaillent. Les femmes sont surreprésentées dans les catégories inférieures des travailleurs du secteur public, comme les enseignants, les infirmiers et les soignants, et sont donc susceptibles d'accepter des conditions de travail plus précaires, comme des salaires plus bas, des journées de travail plus longues et moins de prestations sociales.

Les contrats de partenariat public-privé sont en général négociés en secret et ne sont pas soumis à la rigueur de la participation du public pour vérifier s'ils sont rentables et responsables. Nous mettons en garde contre l'utilisation – et l'abus – des partenariats public-privé comme recette miracle pour financer les services publics, étant donné qu'ils prévoient rarement des mécanismes de responsabilisation visant à faire respecter les normes des droits de la personne, y compris des garanties environnementales et sociales. La priorité donnée aux projets de partenariat public-privé est dictée par des considérations axées sur le profit plutôt que sur les besoins sociaux réels. Souvent, les services et les biens publics qui bénéficient le plus aux femmes et aux filles (comme les soins maternels) sont les moins rentables et par conséquent, ce sont les projets de méga-infrastructures comme les autoroutes géantes à péage qui ont la priorité.

La capacité de se mobiliser et de s'organiser pour exiger un travail décent et le respect des droits des travailleurs est également compromise par la privatisation des services publics, car il est difficile pour les travailleurs occupant des emplois similaires de se syndiquer, les dispositions contractuelles étant différentes entre le secteur public et le secteur privé.

Accès à la protection sociale

La protection sociale est un droit de la personne et un élément essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable. Or, selon un rapport du Bureau international du Travail, en 2017, la majorité de la population mondiale (55 %) n'est encore couverte par aucun type de régime de protection sociale, et seulement moins de 30 % bénéficient d'une couverture sociale complète.

Les femmes sont particulièrement désavantagées, avec des taux de couverture plus faibles et des prestations nettement inférieures en raison des inégalités, de la discrimination et de l'exploitation de leur travail, rémunéré et non rémunéré. En fait, la plupart des systèmes de protection sociale qui existent dans le monde pénalisent les femmes, étant donné qu'elles sont surreprésentées dans les emplois du secteur informel, consacrent la majeure partie de leur temps à des tâches non rémunérées, subissent différentes formes de violence, n'ont pas accès aux ressources et ne les contrôlent pas, font l'objet de ségrégation professionnelle et gagnent moins que les hommes pour un travail à valeur égale. Les femmes sont par conséquent souvent exclues des régimes à cotisations et ne bénéficient d'aucune protection en l'absence

d'un socle de protection sociale. Il en résulte seulement plus de pauvreté, plus d'inégalités et plus d'injustice entre les sexes.

Causes structurelles

La privatisation des services de base et l'absence de couverture sociale universelle doivent être replacées dans le contexte plus large de la dominance croissante du secteur privé et des institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international, sur les politiques publiques locales et mondiales.

C'est ainsi que la marge de manœuvre budgétaire pour le développement des systèmes de protection sociale se réduit en raison des pressions du Fonds monétaire international en faveur de politiques d'austérité à courte vue et de régimes de protection sociale qui ne ciblent que « les personnes extrêmement pauvres », laissant ainsi les autres groupes marginalisés sans couverture adéquate. Comme le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté l'a noté dans son rapport publié en juin 2018, il est de plus en plus évident que la méthode consistant à cibler une catégorie de la population ne permet souvent pas d'atteindre les plus pauvres et que les avantages finissent souvent par être accordés à ceux qui sont relativement aisés.

Les politiques d'austérité sapent les efforts visant à assurer une protection sociale universelle, qui sont préconisés dans la recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail et dans l'objectif de développement durable n° 1.3. Selon l'International Trade Union Confederation, seulement 0,3 % du produit intérieur brut mondial suffirait à offrir une protection sociale minimale à l'ensemble de la population mondiale, alors qu'actuellement environ 10 % du produit intérieur brut mondial est détenu dans les paradis fiscaux.

L'obligation qui incombe aux États de mobiliser le maximum de ressources disponibles pour réaliser les droits de la personne – y compris le droit à la protection sociale et l'accès aux services publics de base pour tous – exige une transformation structurelle de l'architecture financière mondiale qui aille bien au-delà de l'aide. Une attention spéciale doit être accordée aux flux financiers illicites qui continuent de drainer les réserves publiques, en particulier dans les pays en développement, et qui se traduisent par une diminution des ressources nationales disponibles pour améliorer l'accès à des services essentiels comme l'éducation et les soins de santé, ou par un système de protection sociale qui désavantage les femmes.

Le financement des services publics et de la protection sociale au moyen des recettes fiscales devient de plus en plus difficile dans un contexte marqué par une concurrence fiscale extrême visant à attirer les entreprises et les investissements étrangers directs. Cela a une incidence négative sur les budgets publics nécessaires pour financer les domaines essentiels comme la santé, l'éducation, les emplois publics ou les services de soins.

Nous exigeons que les gouvernements mettent en place des politiques budgétaires fondées sur la justice fiscale et la justice pour les femmes afin de réaliser le Programme d'action de Beijing. Pour remédier aux inégalités sociales et réaliser les droits de la personne, il faut s'attaquer à l'absence de réglementation dans une économie financière croissante qui permet aux grandes entreprises et aux personnes riches de payer peu ou pas d'impôts. Les recettes fiscales doivent être perçues de manière équitable et réparties de manière équitable.

Responsabilités et accès à la justice

La mainmise du secteur privé guidé par la recherche du profit sur les politiques sociales publiques remet en question le rôle de l'État pour ce qui est de faire respecter, de protéger et de réaliser les droits de la personne et d'honorer son contrat social avec les citoyens. L'absence de responsabilisation des entreprises pour les violations des droits de la personne – notamment l'accaparement des terres, les déplacements forcés, la pollution de l'environnement et la contribution à l'aggravation des changements climatiques – souvent commises avec la collaboration des États, crée une insécurité sociale massive au détriment des femmes.

Cela va de pair avec un rétrécissement de l'espace politique démocratique – avec des conséquences brutales pour les défenseuses des droits de la personne qui remettent en question les modèles économiques qui maintiennent et aggravent les inégalités – et le manque de ressources des mouvements en faveur de la justice sociale, y compris les mouvements féministes, lesbiens, bisexuels, transgenres, queers et intersexuels.

Contre les défenseuses autochtones et rurales des droits de la personne, ainsi que les défenseuses des droits des travailleurs, l'État et les sociétés transnationales recourent à l'agression et au harcèlement physiques, sexuels et verbaux pour empêcher que leurs politiques de développement économiques soient remises en question. Nous demandons aux gouvernements de protéger les défenseuses des droits de la personne, en particulier celles qui réclament la protection sociale et des services publics de qualité, contre les violences de toutes sortes perpétrées par le secteur privé, les pouvoirs publics et les groupes militarisés.

Nous engageons instamment les gouvernements, en particulier ceux du Nord où les sociétés transnationales ont souvent leur siège social, de prendre des mesures audacieuses pour responsabiliser les entreprises et les faire répondre des violations des droits de la personne. À cet égard, nous dénonçons les obstructions délibérées et le refus de collaboration constructive de certains gouvernements, principalement, mais non exclusivement, ceux des pays du Nord, aux travaux menés au sein du Conseil des droits de l'homme pour élaborer un instrument juridiquement contraignant qui réglemente les activités des sociétés transnationales et d'autres entreprises en droit international des droits de l'homme.

Conclusion

Les instruments et mécanismes relatifs aux droits de l'homme, comme le Programme d'action de Beijing, doivent servir de base pour remettre en question le souci principal de l'efficacité et de la croissance qui n'a fait que nous amener à démanteler les socles de protection sociale.

Il est grand temps que les choses changent : les États doivent s'acquitter de leurs obligations de réaliser les droits de la personne et d'offrir des services publics de qualité et à un coût abordable au moyen d'une fiscalité équitable et du financement public. Les politiques doivent tenir compte du volume croissant de données démontrant les méfaits de la privatisation et de la mainmise des entreprises sur les politiques sociales aux niveaux national et mondial. Les États doivent veiller à l'application du principe de responsabilité et à la justice et demander des comptes aux entreprises et aux institutions financières internationales qui commettent des violations des droits de la personne. Il faut que cessent l'imposition de politiques d'austérité et le refus de réglementer les marchés financiers qui privilégient les nantis

et privent les pays en développement des ressources dont ils ont besoin pour financer les services publics. Le monde ne peut pas se permettre d'attendre encore 20 ans que les gouvernements tiennent leurs promesses. C'est maintenant que les choses doivent changer. Nous revendiquons une réalité féministe.
